

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 12 novembre 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS **BERETTI Renaud** AIX-LES-BAINS **BRAUER Michelle** Т 3 AIX-LES-BAINS CARDE Daniel Т AIX-LES-BAINS Ť FRUGIER Michel Pouvoir de Isabelle MOREAUX JOUANNET GIMENEZ André GUIGUE Thibaut 5 AIX-LES-BAINS T 6 AIX-LES-BAINS Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE AIX-LES-BAINS MONTORO-SADOUX Marie-Pierre Т Pouvoir de Lucie DAL PALU 8 AIX-LES-BAINS **OBISSIER Philippe** 9 AIX-LES-BAINS Т PETIT GUILLAUME Sophie Pouvoir de Karine DUBOUCHET BOURDEAU 10 Т DRIVET Jean-Marc **BRISON SAINT INNOCENT** 11 CROZE Jean-Claude Départ après la délibération 16 12 **BRISON SAINT INNOCENT** MASSONNAT Marthe Pouvoir de Marina FERRARI CHINDRIEUX BARBIER Marie-Claire DRUMETTAZ-CLARAFOND JACQUIER Nicolas Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER **ENTRELACS BRAISSAND Jean-François** Pouvoir de Gaëlle GERBELOT Départ après la délibération 34 16 ENTRELACS т **COCHET Claire** GUIGUE Jean-Marc **ENTRELACS** 17 ENTRELACS 18 **GRANGE Yves** 19 **GRESY-SUR-AIX** MAITRE Florian Départ après la délibération 18 20 **GRESY-SUR-AIX PIGNIER Colette** 21 GRESY-SUR-AIX TROQUIER Chrystel 22 LA BIOLLE **NOVELLI Julie** Pouvoir de Philippe DA SILVA LOPES LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT MORIN Bruno 24 LE BOURGET DU LAC SIMONIAN Edouard Pouvoir de Nicolas MERCAT LE MONTCEL 25 **HUYNH Antoine** 26 MERY FONTAINE Nathalie MERY 27 ROULET Stéphane MOTZ 28 Ţ CLERC Daniel MOUXY 29 **PERSON Armelle** 30 MOUXY **BONICI José** 31 **PUGNY CHATENOD CROUZEVIALLE Bruno** 32 **RUFFIEUX ROGNARD Olivier** 33 SAINT OFFENGE **GELLOZ Bernard** SERRIERES-EN-CHAUTAGNE TOUGNE-PICAZO Brigitte **TRESSERVE** LOISEAU Jean-Claude TRESSERVE 36 ROUSSEL Christian Т CHAPUIS Nicolas 37 **TREVIGNIN** T VIONS ARRAGAIN Manuel 38 VIVIERS-DU-LAC 39 **SCAPOLAN Martine** Pouvoir de Robert AGUETTAZ

BERNON Martine

MERCIER Yves

23 communes présentes

VOGLANS

VOGLANS

40

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS Claudie FRAYSSE

AIX-LES-BAINS Nicolas POILLEUX

AIX-LES-BAINS Christèle ANCIAUX

En visioconférence

AIX-LES-BAINS Gilles CAMUS

LE BOURGET-DU-LAC Gwenaëlle LE GUELLEC CARROZ

LE BOURGET-DU-LAC Sandrine RAMEL

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 novembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 37 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 41 présents et 10 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°: 18 Année: 2024 Exécutoire le : 1 9 NOV. 2024 Publiée / Notifiée le : 1 9 NOV. 2024

Visée le : 1 9 NOV. 2024

FINANCES

Modification de la subvention d'équilibre 2024 versée par Grand Lac (budget principal) au Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du Budget Primitif 2024, a été prévu le versement d'une subvention d'équilibre au CIAS, dans la limite de 3 079 000 € (budget principal de Grand Lac).

Monsieur le Président souhaite préciser que l'équilibre financier des budgets du CIAS présente des tendances inquiétantes pour l'équilibre à terme de ces activités, constituant un service essentiel et un lien indispensable avec les personnes âgées de notre territoire.

Cette observation tend à se généraliser au regard des échanges que Grand Lac peut avoir avec d'autres établissements au niveau départemental, mais également sur d'autres secteurs au niveau national.

Pour rappel, les financements du CIAS sont divisées en trois secteurs :

- Le secteur Hébergement, financé par le Département et Grand Lac.
- Le secteur Soins, financé par l'Agence Régionale de Santé,
- Le secteur Dépendance, financé par le Département et l'ARS.

Le financement actuel des sections soins et dépendance, résolument insuffisant, nécessite que des mesures urgentes soient prises pour inverser la tendance budgétaire.

Aussi, dans l'attente d'une ouverture de discussion avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département, il est proposé que Grand Lac intervienne dans le financement de dispositions mises en place et dont les coûts pèsent dans le déficit sur les exercices 2018 à 2023.

Ainsi, la réorganisation de l'EHPAD des Grillons, le financement des jours fériés et la prime de 30 euros représentent 648 000 € sur la période.

Ces dépenses supplémentaires font l'objet, depuis 2018, d'une compensation récurrente par la subvention d'équilibre pour la section hébergement uniquement.

En 2024, le constat d'un déficit conséquent sur les sections soins et dépendance de l'établissement, relevant en principe du Département et de l'Agence Régionale de Santé, impose pour Grand Lac de procéder à une compensation exceptionnelle du montant historique des dispositifs de réorganisation des équipes sur ces sections tarifaires pour les exercices 2018 à 2023, soit un montant de 648 000 € sur l'ensemble des budgets concernés.

Le financement annuel ou le principe d'une prise en charge récurrente de ces mesures devra faire l'objet d'une nouvelle approbation à partir de 2025.

Cette mesure ne suffira pas à combler l'intégralité des décalages de financement, mais permettra de temporiser.

La subvention 2024 du CIAS sera donc augmentée, après un premier abondement de 430 000 € au titre de la prise en charge du régime indemnitaire (délibération du Conseil communautaire du 17 septembre 2024), de 648 000 € avec effet immédiat.

Les dépenses sont inscrites au compte 657362/311/ADM du Budget PRINCIPAL.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

APPROUVE le présent rapport,

APPROUVE la subvention d'équilibre ci-dessus présentée.

Aix-les-Bains, le 12 novembre 2024

Le Président, Renaud BERETTI

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Holdi

Délégués en exercice : 68Présents : 40

Presents: 40
Présents et représentés: 50
Votants: 50
Pour: 50
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0

2/2

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 18 : Modification de la subvention d'équilibre 2024 versée par Grand Lac (budget principal) au Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac -

Date de transmission de l'acte :

19/11/2024

Date de réception de l'accusé de

19/11/2024

réception :

Numéro de l'acte :

d5214 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20241112-d5214-DE

Date de décision :

12/11/2024

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

7. Finances locales

7.5. Subventions

7.5.2. Subventions accordées

7.5.2.5. Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)